

Modalités d'inscription

1. Adresser à l'établissement un dossier d'inscription rempli avec toutes les pièces jointes (cf liste au verso). Le dossier doit être complet pour être étudié.
2. Le secrétariat fixe un rendez-vous parents + enfants avec la direction selon les places disponibles.
3. Rendez-vous avec la direction.
4. *Pour le collège, examen d'évaluation au mois de janvier.*
5. La direction informe les parents par mail : acceptation ; mise en liste d'attente, ou refus. Les frais de dossier sont encaissés.
6. En cas d'acceptation, les parents confirment leur souhait dans les 15 jours et renvoient l'autorisation de prélèvement bancaire remplie, un RIB et un chèque d'acompte à l'ordre de « Association Educative des Lys – AEL » (encaissé la 1^{ère} semaine de mars). L'établissement conserve l'acompte même en cas de désistement ultérieur.
7. En cas de mise en liste d'attente, l'établissement informe au fur et à mesure les parents de l'évolution de la situation.

Contacts

Ecole :

Directrice : Françoise du Parc – mail : directionecole@stjosephdeslys.fr

Secrétariat : tél : 09 51 05 24 24 lundi, mardi, jeudi, vendredi matins (période scolaire)

Mail : secretariatecole@stjosephdeslys.fr

Courrier postal : Ecole St Joseph des Lys – 38 rue Rémilly – 78000 Versailles

Collège :

Directeur: Christian de Certaines – mail : directioncollege@stjosephdeslys.fr

Secrétariat : tél : 09 52 39 07 69 lundi et mercredi matins (période scolaire)

Mail : secretariatcollege@stjosephdeslys.fr

Courrier postal : Collège Institut Jeanne d'Arc (groupe St Joseph des Lys) 35 rue Rémilly ; 78000 Versailles

Trésorier : Olivier Bertaux – mail : tresorier@stjosephdeslys.fr

Pièces à joindre au dossier de demande d'inscription :

- le dossier de demande d'inscription rempli
- la photocopie du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'enfant
- le certificat de baptême ou photocopie du livret de famille chrétienne
- la photocopie des pages vaccinations du carnet de santé
- la photocopie des bulletins scolaires de l'année précédente et de l'année en cours
- 2 photos (dont une collée sur le dossier) avec les nom et prénom de l'enfant écrits au dos
- un chèque de 90 € de frais de dossier à l'ordre de «Association Educative des Lys - AEL»

En cas d'acceptation :

- un chèque d'acompte à l'ordre de «Association Educative des Lys - AEL» (cf règlement financier et/ou mail de confirmation envoyé par la direction)
- l'autorisation de prélèvement bancaire remplie et signée (envoyée également dans le mail de confirmation de la direction)
- un RIB

A fournir en fin d'année dès que possible :

- Les bulletins des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année en cours
- L'attestation de passage dans la classe supérieure
- Le certificat de radiation ou quitus de l'école précédente